

---

---

# S É N A T

---

SECONDE SESSION ORDINAIRE DE 1965-1966

---

## Service des Commissions.

---

# BULLETIN DES COMMISSIONS

---

## AFFAIRES ECONOMIQUES ET PLAN

**Mercredi 11 mai 1966.** — *Présidence de M. Jean Bertaud, président.* — La commission a tout d'abord désigné comme rapporteurs :

— M. Joseph Yvon, pour le projet de loi (n° 118, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, sur les contrats d'affrètement et de transport maritimes ;

— M. Raymond Brun, pour le projet de loi (n° 1703, A. N.) relatif aux mesures de protection et de reconstitution à prendre dans les massifs forestiers particulièrement exposés aux incendies et modifiant diverses dispositions du Code forestier ;

— M. Michel Chauty, pour le projet de loi (n° 128, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, portant interdiction de la vente des produits de la pêche sous-marine.

M. Jager a fait ensuite le compte rendu de la mission d'information accomplie en Allemagne fédérale par une délégation de la commission en mars 1966.

Après avoir rappelé que la présentation du rapport d'information aurait lieu ultérieurement, M. Jager a tenu, d'ores et déjà, à présenter un bref compte rendu chronologique de la mission accomplie par le groupe « Industrie » de la délégation de la commission : il a décrit les visites faites aux Etablissements

Bayer, à Leverkusen, le mercredi 16 mars, à la firme Mannesmann, à Düsseldorf, et à la firme Krupp, à Essen, le jeudi 17 mars, puis à l'entreprise de fabrication de pneumatiques Continental-Gummi-Werke, à Hanovre, le vendredi 18 et, le même jour, à l'usine Volkswagen.

Il a rappelé qu'après une rapide visite de la ville de Hambourg, la délégation s'était rendue dans la matinée du 21 mars au chantier naval de Howaldtswerke et, dans l'après-midi, à la fabrique de cigarettes Reemtsma-Zigarettenfabrik.

Enfin, au cours de la dernière phase de la mission, la délégation a visité la ville de Wetzlar où elle a été reçue par les dirigeants de la firme Leitz spécialisée dans la fabrication des appareils photographiques Leica.

Après un bref passage à Augsbourg où elle a visité les Etablissements Man, la mission d'information s'est achevée à Munich par la visite de la firme Optische Werke et Siemens.

En conclusion, M. Jager a mis l'accent sur le dynamisme de l'industrie allemande et sur le « gabarit » des grandes unités industrielles de ce pays.

M. Kauffmann a ensuite donné un compte rendu des impressions dégagées par la délégation agricole.

Il a tout d'abord mis l'accent sur le niveau technique élevé des agriculteurs allemands et sur la situation des structures agricoles en Allemagne fédérale, caractérisées par la prédominance des petites exploitations et les objectifs de la politique d'amélioration des structures qui tendent à maintenir à la terre le plus grand nombre possible d'exploitants.

Traitant de l'organisation des marchés agricoles, il a souligné l'importance du rôle joué par la coopération dans la régularisation des cours et la concentration de la transformation et de l'offre des produits agricoles.

S'agissant enfin des problèmes de l'intégration de l'agriculture allemande dans le Marché commun, M. Kauffmann a souligné l'inquiétude des agriculteurs allemands devant la perspective d'une diminution des prix agricoles, résultant de l'harmonisation des prix européens.

Puis M. Schmitt, membre de la section industrielle de la délégation de la commission, a présenté quelques observations personnelles d'ordre économique ou psychologique. Il a fait un bref rappel des diverses visites effectuées par la délégation et, à ce propos, il a insisté sur divers problèmes qui avaient plus spécialement retenu son attention : la politique agricole allemande, la cogestion, les problèmes européens, les investissements étrangers en Allemagne, la politique des prix, la politique de conversion industrielle, etc.

Enfin, M. Chauty a présenté à son tour quelques observations. Il a souligné, en premier lieu, que quoi qu'on puisse dire ou lire sur l'économie allemande, les industriels ne se plaignent absolument pas d'un quelconque ralentissement des affaires. Puis il a rappelé que la croissance des salaires, particulièrement élevés dans certaines branches industrielles, avait été généralement alignée sur l'augmentation de la productivité ; il a également souligné que l'économie allemande est fondée sur la prospection du marché mondial et que toutes les entreprises visitées se battent pour conquérir une place sur ce marché mondial.

### AFFAIRES SOCIALES

**Jeudi 12 mai 1966.** — *Présidence de M. Roger Menu, président.* — La commission a procédé à l'examen du rapport de M. Loste sur la proposition de loi (n° 287, session 1964-1965), adoptée par l'Assemblée Nationale, étendant à certains Territoires d'Outre-Mer les dispositions du Code du travail maritime.

Après une discussion à laquelle ont notamment pris part MM. Lemarié, Messaud et Poroï, et sur proposition de M. Loste, la commission a adopté quatre amendements tendant :

- à étendre le champ d'application de la loi à la Côte française des Somalis et aux Comores ;
- à supprimer, à l'article 1<sup>er</sup>, la référence à la jauge de 10 tonneaux minimum ;
- à prévoir que le décret visé à l'article 2 sera pris après avis des assemblées territoriales intéressées ;
- à supprimer l'article 3 de la proposition.

M. Lagrange a été désigné comme rapporteur du projet de loi (n° 125, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, autorisant l'approbation de la Convention générale de sécurité sociale et des trois protocoles annexes, signés le 11 mars 1965, entre le Gouvernement de la République française et le Gouvernement de la République du Mali.

M. Lemarié a été nommé rapporteur du projet de loi (n° 127, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, portant modification de certaines dispositions du régime de retraites des marins.

La commission a décidé de demander au Sénat l'autorisation d'envoyer une mission d'information en Chine pour y étudier certains équipements sanitaires et sociaux.

Enfin, la commission a manifesté le désir d'entendre prochainement M. Sanguinetti, Ministre des Anciens Combattants et Victimes de Guerre.

LOIS CONSTITUTIONNELLES, LEGISLATION,  
SUFFRAGE UNIVERSEL,  
REGLEMENT ET ADMINISTRATION GENERALE

**Mercredi 11 mai 1966.** — *Présidence de M. Raymond Bonnefous, président.* — La commission a nommé rapporteurs :

— M. Raymond Bonnefous, du projet de loi (n° 119, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, étendant aux Territoires d'Outre-Mer l'application des dispositions de l'article 23 du Code pénal ;

— M. Zussy, des projets de loi (n° 123, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, déterminant, en application de la Convention franco-germano-luxembourgeoise du 27 octobre 1956, les juridictions compétentes pour la navigation de la Moselle, et (n° 124, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, modifiant la loi du 21 avril 1832 et la loi du 19 mars 1934 et relatif aux juridictions compétentes pour la navigation du Rhin ;

— M. De Montigny, du projet de loi (n° 126, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, relatif aux opérations de déminage poursuivies par l'Etat ;

— M. Bruyneel, de la proposition de loi (n° 117, session 1965-1966), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à compléter l'article 401 du Code pénal, en matière de filouterie de carburants et de lubrifiants ;

— M. Marcilhacy, de la proposition de loi (n° 121, session 1965-1966), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier l'article 75 du Code civil relatif à la célébration du mariage ;

— M. De Montigny, de la proposition de loi (n° 122, session 1965-1966), adoptée par l'Assemblée Nationale, tendant à modifier les articles 234 et 235 du Code civil relatifs à la procédure du divorce.

Sur rapport de M. Edouard Le Bellegou, la commission a ensuite examiné le projet de loi (n° 116, session 1965-1966), adopté par l'Assemblée Nationale, après déclaration d'urgence, portant amnistie.

La discussion a porté essentiellement sur l'amnistie des délits de corruption et de fraude électorales, les délits de presse et les délits de proxénétisme.

Sur le premier point, la commission a supprimé le 5° de l'article 24, qui excluait du bénéfice de l'amnistie les délits de fraude et de corruption électorales.

Sur la proposition de M. Le Bellegou, elle a corrélativement rédigé le 1° de l'article 2 ainsi qu'il suit :

« 1° Délits en matière de réunions, de manifestations sur la voie publique, de conflits du travail et d'élections de toutes sortes, à l'exception, en ce qui concerne ces dernières infractions, des délits de corruption électorale ».

Sur le deuxième point, la commission a décidé de proposer l'amnistie de tous les délits prévus par la loi du 29 juillet 1881 sur la liberté de la presse.

Sur la proposition de M. Bruyneel, elle a décidé à l'article 24 d'exclure du bénéfice de l'amnistie les délits de proxénétisme sanctionnés par les articles 333 et suivants du Code pénal.

En ce qui concerne les effets de l'amnistie, la commission a adopté un amendement du rapporteur tendant à rédiger comme suit le deuxième alinéa de l'article 16 :

« Toutefois, sauf en matière de contravention de police, l'amnistie acquise en vertu de la présente loi ne dispense pas son bénéficiaire du paiement de l'amende à laquelle il a été ou sera personnellement et définitivement condamné ».

Les articles 1<sup>er</sup>, 14, 19 et 27 bis ont été également amendés.

L'ensemble du projet de loi ainsi modifié a été adopté à l'unanimité des présents.